Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_89-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
29 juin 2026

Affichage :
Du 13 juillet au 13 septembre 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 20
Votants : 26

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le vingt-neuf juin conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur ZEROUKHI Mourad, Maire.

PRESENTS : Mourad ZEROUKHI, Denis DUAULT, Marjorie SOURNAC LEMOINE, Julien GROS, Espérance NIYUNGEKO, Renaud BONAMI, Jérémie NOGUES, Jean-Michel ENNESSER, Stéphanie BON, Marie-Hélène OGER, Isabelle THEVENON, Elisabeth PANARDIE, Maryse AUDRAN, Pascal THEVENON, Maëlenn LE GUEN, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Sylvie BERNARD, Stéphane MÉNARD, Gwennaelle GAUDE

ABSENTS EXCUSÉS : Delphine SIRERA, Yohann RADIN, Romain GUENO, Dominique CANNESSON, Romain COLLIGNON, Frédéric GOURDAIS

ABSENT (E) : Julie ORAIN

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :
Delphine SIRERA a donné pouvoir à Marie Héléne OGER, Dominique CANNESSON a donné pouvoir à Denis DUAULT, Yohann RADIN a donné pouvoir à Stéphanie BON, Romain GUENO a donné pouvoir à Jérémie NOGUES, Romain COLLIGNON a donné pouvoir à Maryse AUDRAN, Frédéric GOURDAIS a donné pouvoir à Stéphane MENARD

SECRETAIRE : Jérémie NOGUES

Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

2026-089: RESSOURCES HUMAINES. AVANCEMENT DE GRADE. CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A TEMPS COMPLET

Rapporteur : M. Denis DUAULT, 1er Adjoint délégué aux Finances, Ressources Humaines et Patrimoine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97,
Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise,
Vu l'avis du Comité Social territorial en date du 9 mars 2026

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant,

Dans le cadre de l'avancement de grade au titre de la promotion interne (avis favorable de la session de juin 2025), de l'agent responsable du service bâtiments et festivités, Monsieur le Maire propose la création de l'emploi permanent d'agent de maîtrise à temps complet (35h hebdomadaire) en date du 1er juillet 2026.

Les missions principales pour cet emploi de responsable du service bâtiment et festivités sont les suivantes :
- Veiller au maintien des conditions optimales d'utilisation et de sécurité du patrimoine bâti de la collectivité ;
- Planifier les activités de l'équipe bâtiment ;
- Réaliser les tâches pratiques dans le cadre des missions des services techniques.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213503634-20260707-D_2026_89-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (26/26 voix) le Conseil municipal :

- **DECIDE** de créer un emploi d'agent de Maîtrise à temps complet (35h hebdomadaire) à compter du 1er juillet 2026,
- **SUPPRIME** un emploi d'adjoint technique principal 2ème classe permanent à temps complet à cette même date,
- **DECIDE** de faire bénéficier l'agent qui sera nommé dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités du régime indemnitaire applicable à son grade. L'autorité territoriale en déterminera le montant dans la limite du maximum autorisé,
- **MET** à jour le tableau des emplois de la collectivité,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document y afférent.

Pour copie conforme, en Mairie, le 7 juillet 2026.

Le Maire,

Mourad ZEROUKHI

